



**Observatoire
des patrimoines**

S SORBONNE UNIVERSITÉ

Novembre 2019

**Synthèse de l'étude et du
séminaire portant sur l'expertise
des laboratoires partenaires de
l'OPUS dans le champ de la
labellisation**



ANTHROPOLINKS

ANCREZ VOS PROJETS DANS LA RÉALITÉ LOCALE

Synthèse réalisée par :
Cindy ADOLPHE
Aurélië DRUGUET

SCOP SARL A CAPITAL VARIABLE
102 rue Désiré Préaux, 93100 Montreuil
RCS Bobigny n ° 531 445 435

CONTEXTE

L'Observatoire des Patrimoines de l'Alliance Sorbonne Université (OPUS) a été créé en octobre 2016, partant du constat que les laboratoires de l'Alliance Sorbonne Université disposent sur les questions relatives aux patrimoines de compétences scientifiques de haut niveau, d'une diversité d'expertises et de moyens techniques.

La valorisation des expertises et des savoir-faire de ses membres fait partie des objectifs et des ambitions que s'est fixé l'OPUS. Dans ce contexte, les différentes formes de labellisation autour du patrimoine ont été identifiées comme un champ transversal potentiel de l'OPUS, permettant de mettre en relation le monde académique avec les acteurs économiques, les collectivités territoriales, les agences de l'État, les organisations non gouvernementales et la société civile. Cette thématique est entendue de manière large, concernant une pluralité de disciplines et touchant une diversité d'objets : des sites / espaces, des produits / savoir-faire, des procédés, des filières, etc.

La structuration de ce champ d'expertises nécessite au préalable un travail d'identification, d'analyse et de construction collective. C'est dans ce contexte qu'une étude préliminaire sur cette question a été commandée au bureau d'études et de recherches AnthroLinks et a été réalisée dans le courant de l'année 2018. La réflexion s'est ensuite poursuivie en 2019 dans le cadre d'un séminaire organisé sur 3 jours, les 1er, 2 et 3 octobre 2019, réunissant chercheurs, praticiens et acteurs institutionnels. Les résultats issus de ces deux dispositifs sont présentés dans cette synthèse.

PRINCIPAUX RÉSULTATS

LA VISION PLURIELLE DU PATRIMOINE

Réfléchir sur la question de la labellisation des patrimoines dans le cadre de l'OPUS a nécessité, tant dans l'étude de 2018 que dans le cadre du séminaire de 2019, d'interroger dans un premier temps le sens donné au terme de patrimoine ainsi que d'identifier les différentes approches et objets de recherche développés dans un échantillon de laboratoires sur ce thème.

L'étude de 2018 a révélé que le terme même recouvre une réalité et des visions différentes parmi les chercheurs rencontrés quand il s'agit de définir ce qu'est, peut ou pourrait être le patrimoine.

Lors du séminaire, une définition minimale du patrimoine a été proposée, essentiellement liée à une représentation du temps (ce qui vient du passé et ce qui est destiné au futur) et à l'injonction de transmettre, la gestion du patrimoine étant alors envisagée dans un objectif de transmission. Plusieurs remarques ont été formulées sur la question du temps. D'une part, sa conception linéaire relève d'une vision occidentale et n'est pas partagée par tous les groupes culturels. D'autre part, certains patrimoines, comme les objets naturels tels que les rivières, sont des objets mouvants qui ne font qu'évoluer dans le temps et le recours au passé n'a pas toujours de sens de fonctionnalités des cours

d'eau. C'est par exemple ce qui est noté dans le cadre des opérations de restauration de cours d'eau dont l'objectif est de revenir à un état antérieur du cours d'eau, à une rivière qui avait une certaine pente, une certaine largeur, certaines caractéristiques dans le passé. Ce retour à un état passé, dit patrimonial, n'est pas possible car la rivière évolue, les berges se creusent.

Au final, il apparaît que plus que le patrimoine, c'est la thématique de la transmission qui fait le plus consensus dans la définition du patrimoine parmi les chercheurs rencontrés et qui semble plus appropriée aux objets et axes de recherche des laboratoires.

il est apparu lors de l'enquête une certaine transversalité entre les catégories de patrimoines. L'étude a révélé les multiples interactions développées ou potentielles entre les laboratoires entrant dans le périmètre de l'OPUS sur différents objets de patrimoine.

LA MISE EN PATRIMOINE DU MONDE – CONTEXTE ET ENJEUX

Débattre de la thématique de la labellisation a également nécessité de faire le point sur le contexte de la patrimonialisation, de l'essor patrimonial. Il a ainsi été rappelé que celui-ci est souvent lié à des questions identitaires et d'attachement au lieu, parfois en réaction à des menaces sur les ressources et les territoires, ou encore face à des opportunités économiques, en lien avec les processus de mondialisation, de décentralisation, de migration, d'enjeux de territoire, etc.

Cette mise en patrimoine mobilise un jeu d'acteurs complexes et pluriels. Deux mouvements principaux de patrimonialisation sont ainsi identifiés : un processus dit « top-down » où l'État cherche à imposer la protection d'un site à la population locale et un processus dit « bottom-up » où ce sont des acteurs locaux qui lancent l'initiative qui va ensuite être reconnue au niveau supérieur. Ces deux niveaux, local et institutionnel, sont complémentaires, le patrimoine devant être à la fois reconnu et légitimé localement mais protégé au niveau supérieur et d'un point de vue institutionnel. Lors du séminaire, un troisième mouvement de mise en patrimoine a été identifié. La médiation du chercheur et son rôle dans l'identification et les démarches de patrimonialisation a ainsi été mentionné à maintes reprises.

Enfin, il a été question également des risques et des impacts engendrés par la mise en patrimoine, pouvant conduire à figer le patrimoine, le standardiser, ou encore générant des opportunités économiques et touristiques en contradiction avec sa protection. Elle peut conduire à des changements de droits d'accès et d'appropriation des ressources, des biens et des espaces, plus particulièrement quand cette mise en patrimoine s'accompagne (comme c'est souvent le cas) d'une labellisation qui devient alors un outil politique conduisant à une redistribution des rôles entre les différents acteurs, à des enjeux de pouvoir.

PROCESSUS DE LABELLISATION

Dans l'objectif de fédérer un maximum de chercheurs et de laboratoires autour de champs d'actions structurants pouvant faire l'objet d'expertises, il était entendu d'aborder la thématique de la "labellisation" de manière très large. Sont ainsi concernés tous les dispositifs précisant une série de caractéristiques, soit d'un objet, matériel ou immatériel, soit d'une activité ou de pratiques, soit de techniques, de technologies ou de méthodes, liés ou non à un objet. Il peut s'agir de normes, de certifications, de réglementations, de labellisations, de brevets. Ces labellisations proposent et encadrent un grand nombre d'outils, de normes, de méthodes, d'approches relatifs aux objets de

patrimoine, entendus dans toute leur diversité. Ils visent autant les pratiques de recherche, de collecte, de fouille et de documentation que celles relatives à la gestion, la conservation et la restauration de ces patrimoines, ainsi que les activités de valorisation, de médiation et d'exposition. Si certaines s'appliquent à une grande diversité de patrimoines, comme c'est le cas du « label » Patrimoine mondial de l'Unesco ou des obligations réglementaires relatives aux études d'impacts dans le cadre de projets d'aménagement ou d'infrastructure, la plupart sont déclinés en fonction de la nature de l'objet visé.

Que ce soit dans le cadre de l'enquête 2018 ou du séminaire de 2019, cette notion a été débattue et déconstruite selon plusieurs regards disciplinaires. Il est apparu clairement que la labellisation était un terme complexe, hyperonyme, « un mot valise » utilisé pour toutes pratiques qui consistent à identifier, désigner, distinguer, certifier, protéger et mettre en visibilité. De nombreuses confusions et flous sont apparus entre les terminologies appellation, label, certification, classement, inscription, titre, toutes s'inscrivant sous l'ombrelle du label. Une diversité d'outils et de dispositifs accompagnent voire définissent ces processus de labellisation : du label en passant par le dossier de candidature, les relations presse et médias, les réseaux sociaux, etc. Ils mobilisent une multitude d'objets et de signes pour les identifier. Comme l'a rappelé l'un des participants au séminaire, la labellisation fonctionne ainsi comme un dispositif au sens de Foucault. Dans l'objectif de valoriser des produits ou services, il a ainsi été évoqué le phénomène de la « surlabellisation », processus mis en opposition à la dynamique émergente de la « délabellisation », soit la résistance de certains acteurs (producteurs, élus, etc.) aux labels.

Soulignons déjà, que pour une majorité de chercheurs rencontrés dans le cadre de l'enquête 2018, bien que la compétence sur cette thématique soit présente dans les laboratoires, elle n'est pas toujours développée ou centrale dans les axes et objets de recherche des équipes. Pour d'autres, cette thématique ne permettrait pas d'intégrer leur expertise. Aussi, l'intégration des expertises des chercheurs des différents laboratoires, réelles ou potentielles, dans ce champ thématique a nécessité une traduction de leurs pratiques, de leurs approches et de leurs compétences, en les réinterrogeant au regard des dispositifs réglementaires, normatifs, de certification, labellisation, qualification existants. Les dispositifs de labellisation impliquant directement ou indirectement les chercheurs du réseau de l'OPUS sont très divers, de natures et de niveaux différents. Ils sont entendus mais surtout s'appliquent de manières très différentes selon les problématiques développées, les approches et objets de recherche des laboratoires et du chercheur.

Au cours du séminaire, les processus de labellisation et leurs enjeux ont été illustrés par de nombreux exemples et études de cas présentés par les différents participants. Une des conclusions de ces débats a été de souligner le caractère politique des labellisations, qui a été confirmé par les politiques présents lors du séminaire. La question de « qui valorise qui ? » a ainsi été posée : est-ce l'institution qui valorise ou l'institution qui se valorise ? Il a ainsi été noté le rôle proactif de l'Unesco dans l'identification de certains dispositifs visant à rééquilibrer les patrimoines labellisés entre différentes régions du monde ou entre patrimoine culturel, naturel et mixte. La labellisation des patrimoines est sous-tendue par des enjeux politiques et économiques forts. Le monopole de gestion d'un label au sein d'une même administration est parfois très important pour asseoir un mandat, que ce soit en France ou ailleurs. Au sein des ministères, les labels constituent des objets de convoitise qui réactivent les tensions à chaque renouvellement de mandat. A l'inverse, certains labels, comme celui du Patrimoine du XX^{ème} siècle de la Région Ile-de-France, déclinent lorsqu'ils ne créent aucun désir auprès du public ou des institutions, et sont vus comme une forme de contrainte, ne permettant aucune forme d'appropriation ou ne garantissant pas de protection juridique. La logique d'appartenance et de fédération a également été mentionnée comme objectif sous-jacent à ces labellisations et confirmée par un décideur politique pour le label « ville d'art et histoire » proposant un accompagnement, une formation et une mise en réseau.

LES ENJEUX LIÉS AU DÉVELOPPEMENT DE L'EXPERTISE CHEZ LES CHERCHEURS ET POUR L'OPUS

Un des enjeux présentés par l'OPUS et sous-tendant le développement d'une offre d'expertise est l'ambition de pouvoir ouvrir la science et la recherche à la société. L'idée de créer une cellule de veille a ainsi été proposée. Elle aurait notamment pour fonction de surveiller et d'analyser l'évolution du contexte d'utilisation et d'évocation de la notion de patrimoine. Elle aurait également pour objectif d'ouvrir la recherche aux différents enjeux de société identifiés et ainsi capter la demande des institutions en proposant une offre d'expertise. Cette ambition vient aussi répondre à un enjeu de financement de la recherche et dans l'optique d'assurer une visibilité de l'observatoire.

Le questionnement porté par l'OPUS s'inscrit dans les engagements et les priorités stratégiques de l'Alliance Sorbonne Université, présentés lors du séminaire de 2019. Un des engagements de l'Alliance est ainsi d'inscrire les relations avec la société dans les 4 axes stratégiques de l'établissement. Son ambition est de donner à l'université toute sa place comme acteur et moteur de la vie en société en valorisant la communauté scientifique d'un côté, et en répondant aux attentes de la société en matière d'information, de compréhension, de contribution aux questionnements scientifiques contemporains de l'autre côté.

Plusieurs questions et enjeux ont été soulevés par l'enquête de 2018. Les résultats de l'étude pour la structuration d'une offre d'expertise dans le champ de la labellisation ont été mis en débat lors du séminaire de 2019. La question centrale qui se pose est de savoir comment ouvrir la recherche à ces enjeux de société ? Des questions se posent en termes de structuration de l'offre d'expertise. La notion de labellisation n'étant pas toujours intelligible, elle nécessite une traduction plus claire non seulement pour rassembler les chercheurs des laboratoires mais aussi pour être intelligible de l'extérieur. Il s'agit aussi de l'adapter aux attentes de la société et du politique pour répondre à des problématiques réelles et selon des terminologies existantes. La manière de structurer l'offre d'expertise est également essentielle. Faut-il présenter les expertises par objet de patrimoine, par type de labellisation, par modalité d'intervention sur le patrimoine ? La présentation des expertises doit-elle mettre en avant des laboratoires ou des chercheurs spécialistes ? Un des sujets qui est souvent revenu lors des entretiens concerne la place de l'expertise dans l'activité d'un chercheur et la posture à adopter. Si pour certains chercheurs, la posture de l'expertise est claire et développée, pour d'autres elle soulève de nombreuses interrogations et renvoie à des questions de déontologie. Enfin, structurer et développer une offre d'expertise nécessite de mettre en place une série d'actions pour fédérer les membres de l'OPUS, démarcher des institutions, communiquer autour des expertises de l'OPUS et structurer une offre. Il a été noté par certains dans le cadre du séminaire qu'il était primordial de développer un catalogue d'offres et de faire l'exercice du devis afin de tester les propositions auprès de différentes institutions. Nombre de chercheurs rencontrés ont également formulé des besoins en termes d'encadrement, de formations et de suivi, tant d'un point de vue professionnel que juridique autour des expertises.

L'EXPERTISE DES CHERCHEURS SUR LA THÉMATIQUE DE LA LABELLISATION

Dans le cadre de l'enquête de 2018, les chercheurs ont illustré et décrit la place de leurs recherches mais aussi leurs expériences d'expertises, de manière générale et parfois de manière plus spécifique, dans des dispositifs et processus liés aux réglementations, labellisations et certifications dans le champ des patrimoines. Selon l'historique et les axes de recherche des laboratoires, les expertises sont plus ou moins développées au sein des laboratoires et les chercheurs plus ou moins à l'aise pour s'y insérer. Quatre grands niveaux d'intervention ont été identifiés :

- Certains chercheurs participent ponctuellement et directement à la mise en œuvre d'une labellisation ou d'un dispositif réglementaire sur un objet de patrimoine. Il s'agit la plupart du temps d'expertises individuelles, ponctuelles, propres à un chercheur et à son réseau interpersonnel, liées à son objet de recherche ou en prolongement de celui-ci ;
- Certains interviennent dans le cadre d'une labellisation existante. Il s'agit surtout de chercheurs, spécialistes reconnus dans leur domaine, qui sont appelés à réaliser une expertise pour divers acteurs (privés ou publics) avec lesquels ils ont développé des liens privilégiés : pour les douanes lors de saisies, lors de vente aux enchères, pour des musées, etc. ;
- D'autres interviennent au niveau de la conservation de l'objet de patrimoine labellisé ;
- Pour certains, ce sont par des actions de médiation et valorisation qu'ils développent leurs expertises.

Actuellement, les expertises s'appuient sur les spécialisations des chercheurs. Ce sont des études ponctuelles, bien définies. Les chercheurs sont appelés pour être spécialistes d'une région, d'un système, d'une population, d'un artiste, d'une technique, d'un processus... C'est parfois également pour les techniques, les technologies ou les outils qu'ils ont développés.

Une des approches développées lors du séminaire de 2019 pour identifier des pistes d'offres d'expertises a été de s'interroger sur les attentes de la société et des politiques en termes de patrimoine et de labellisation. Les différents participants ont ainsi été invités à faire un retour sur leurs expériences et à dégager des réflexions dans ce sens. Les labellisations peuvent ainsi être mobilisées en tant que 1) dispositif de reconnaissance (permettant de réparer, de valider une démarche engagée, de légitimer un objet de recherche ...), 2) outil pour engager des processus (protéger, construire une politique culturelle patrimoniale, développer un terrain d'observation...), 3) prétexte (pour bénéficier du secours de pouvoirs publics, faire face à une opposition, etc.). Parfois les objectifs de la démarche de labellisation restent flous.

Lors du séminaire, plusieurs pistes d'expertises et rôles potentiels du chercheur dans la thématique de la labellisation ont été identifiées :

- Dans le cadre d'affectation de labels (sites UNESCO, sites naturels, produits/gastronomie...), le chercheur peut avoir un rôle de médiateur entre les communautés locales et les institutions nationales ou internationales pour constituer les dossiers de candidature, établir les cahiers des charges, etc. ;
- Le chercheur peut également intervenir dans le cadre de la désignation d'un patrimoine en danger suite un pillage, à la guerre, etc. soit pour réaliser des travaux d'archéologie préventive, soit pour aider à sa protection ou à sa numérisation ;
- Dans le cadre des procédures de désignation de patrimoine et de labellisation, il peut également participer à la rédaction de la législation ou à la mise en point de méthodologies adaptées ;
- Une forte demande du Conseil de l'Europe a été mentionnée. Ce dernier ayant besoin d'expertises reconnues, telle la participation des enseignants et des étudiants de Sorbonne Université, pour rejoindre leur réseau, et plus spécifiquement pour les impliquer et les mobiliser dans le cadre du label européen des « itinéraires culturels » ;
- Développer et renforcer les formations aux labels et aux patrimoines à destination des professionnels, des fonctionnaires territoriaux ou d'étudiants, est également une piste importante. Il a été noté que les médiations et les formations vers les jeunes autour des labels au patrimoine devaient être renouvelées et repensées ;
- Le cas de l'Académie des Savoir-faire de la Fondation Hermès, programme dédié à la transmission des savoir-faire et des pratiques de l'artisanat dans une visée prospective, a également permis d'illustrer la manière dont les chercheurs pouvaient être associés et intégrés dans des formats de transmission de pratiques et de savoir-faire.

Il a également été abordé l'intérêt de développer ou non un label OPUS qui pourrait recouvrir à la fois les plateformes techniques, les formations sur le patrimoine existantes et à développer, les séminaires et autres actions de diffusion.

LA POSTURE DU CHERCHEUR VIS-À-VIS DE L'EXPERTISE

La place de l'expertise dans l'activité d'un chercheur et la posture à adopter est un des sujets récurrents de l'enquête de 2018. Cette problématique a aussi été centrale lors des débats du séminaire.

Quels types d'expertises et de contrats ? – Dans l'étude de 2018, certains chercheurs ont distingué plusieurs types de collaborations avec le secteur privé ou public, et donc de types d'expertise : l'expertise "pure" et l'expertise-recherche. La première forme n'est souvent pas privilégiée car elle est difficilement valorisable, les données collectées dans le cadre de ces expertises étant rarement publiables. La deuxième forme d'expertise auprès des industriels ou institutions publiques entre dans le cadre des activités de recherche des chercheurs et permet de valoriser les résultats de recherche tout en garantissant un financement du laboratoire. C'est ce type de relations qui est souvent privilégié. En outre, plusieurs chercheurs ont insisté sur le fait que les activités d'expertise pouvaient (ou devaient) se développer seulement dans le cadre des objets de recherche du chercheur.

Une mission de service public ou rémunérée ? – La perception des chercheurs sur la rémunération dépend en partie des disciplines et des domaines scientifiques auxquels ils sont rattachés. C'est également une question de pratique professionnelle comme l'ont souligné quelques participants au séminaire. Une grande majorité des chercheurs rencontrés se montrent extrêmement prudents voire réticents à monétariser leurs expertises. Pour certaines personnes interrogées, le chercheur est par essence l'expert dans son domaine et appuie son analyse sur une approche scientifique qu'il ne saurait monétariser. Son savoir et son expertise rentrent dans ses missions de service public et renvoient le chercheur directement à son rôle auprès de la société. Développer des actions d'expertise renvoie en premier lieu, pour certains des chercheurs rencontrés, au rôle du chercheur vis-à-vis de la société, à son statut : « Quel doit être le retour vers la société civile ? ». La recherche doit pouvoir nourrir l'expertise pour rendre les applications sur les territoires socialement plus adaptés.

Expertise Vs approche déconstructive ? – Le développement d'une activité d'expertise peut parfois être contraint par le fait que les réglementations, les normes ou les dispositifs actuels pour la protection ou la gestion des patrimoines vont à l'encontre des résultats de recherche et sont perçus comme non appropriés à leur protection dans une perspective de durabilité. Dans de nombreux cas, les chercheurs adoptent une posture de déconstruction de ces processus et en évaluent les impacts sur l'environnement ou les populations locales.

Comment protéger la neutralité nécessaire du chercheur ? – De nos jours, le patrimoine détient une valeur économique toujours plus importante, comme le démontre le marché de l'art qui met en jeu des sommes considérables. Dans le domaine de l'attribution d'une œuvre d'art, les chercheurs rencontrés sont très réticents à donner leur avis. Pour eux, c'est le rôle du marchand et de l'expert et non du chercheur. S'ils le font, ils ne laissent aucune trace écrite et beaucoup ne souhaitent pas être rémunérés. L'un des risques de l'expertise est de pousser les chercheurs vers la partialité ou à l'autocensure, plus particulièrement lorsque les enjeux politiques et économiques sont forts, comme c'est le cas dans le champ du patrimoine. Le développement de l'expertise dans ce champ peut s'avérer problématique face à la neutralité recherchée du chercheur. L'un des enjeux est donc de réfléchir aux manières de préserver les chercheurs. D'un autre côté, pour certains, le statut et la crédibilité du

chercheur vis-à-vis de ses pairs le prémunit de toute dérive et peut être mis en avant pour garantir la neutralité des résultats obtenus. Lors du séminaire de 2019, il a également été évoqué les risques d'instrumentalisation du chercheur, pouvant être appelé pour cautionner un projet sans être réellement entendu. Ce qui a conduit à conclure qu'il fallait relativiser la position du chercheur-expert et que ses interventions avaient un impact limité, les enjeux politiques et économiques l'emportant.

Quel temps accorder aux expertises ? – Les laboratoires fonctionnent à flux tendu et l'emploi du temps de l'enseignant-chercheur est déjà très chargé. L'insuffisance des moyens humains est souvent mise en avant. Le risque du développement d'actions d'expertise est qu'elles se fassent au détriment des activités de recherche. Si les compétences pour développer des expertises sont présentes au sein des laboratoires, les moyens humains ne sont généralement pas suffisants pour développer pleinement les deux pôles d'activités. La répartition du temps entre actions de recherche et actions d'expertise doit alors être débattue et posée en amont.

Retours d'expériences, les différentes postures - Dans le cadre du séminaire de 2019, plusieurs intervenants ont exposé leurs expériences d'expertise et analysé leurs postures, à chaque fois très spécifiques selon le projet, le chercheur pouvant être successivement observateur, lanceur d'alerte, militant, *etc.* Selon les projets, la posture du chercheur peut glisser du consensuel au révolutionnaire, de la posture impartiale puis militante et insurgée, d'une posture critique, interventionniste puis dubitative, *etc.* Dans leur présentation, certains intervenants sont également revenus sur la manière dont les chercheurs avaient choisi de s'impliquer ou non dans des processus de labellisation. Certains font le refus de l'implication, soit par opposition au projet soit par prudente réserve. Quelques-uns peuvent adhérer au projet sans réserve, souvent au nom de la continuité avec d'autres outils de gestion du patrimoine. Certains adoptent une posture critique mais impliquée auprès de différents ministères ou d'institutions internationales. Quelques chercheurs peuvent s'attacher à un aspect particulier de la démarche dans le but de promouvoir par exemple la participation des communautés locales.

RÔLES DE L'OPUS DANS CETTE DYNAMIQUE

Au-delà de son objectif, cette étude a relevé plusieurs attentes et enjeux vis-à-vis de l'OPUS. Un des premiers rôles de l'OPUS est d'assurer une communication et une visibilité du potentiel des chercheurs et des expertises présentes dans les laboratoires partenaires. L'Alliance Sorbonne Université bénéficie d'une aura qui confère à ses chercheurs et à leurs expertises une valeur ajoutée. Un sujet développé et porté au jour par les chercheurs de l'institut peut facilement créer un débat de société. Si la labellisation est un terme qui a été fortement questionné lors de l'enquête et du séminaire, il a aussi été noté que c'était un sujet qui permettait de développer des messages forts et que l'OPUS pourrait s'en saisir pour faire évoluer le regard de la société sur ce thème.

Pour plusieurs chercheurs rencontrés, l'un des enjeux majeurs de l'OPUS est de fédérer l'ensemble des participants autour d'un projet commun. Pour certains, la participation à l'OPUS devrait être considérée comme une participation à un projet global et non pas comme point d'appui à une recherche personnelle. La réussite de l'OPUS est dépendante de l'engagement de chacun dans le projet. Pour eux, l'OPUS ne doit pas être seulement une organisation qui donne des moyens. Plus que lancer des appels à projet, l'OPUS pourrait générer des projets en fonction de demandes émanant de différentes institutions ou de l'Université elle-même. L'objectif pourrait être alors de rassembler des talents autour de projets communs, ou d'un grand projet "vitrine". Cette orientation a été réaffirmée lors du séminaire de 2019. Dans ce cadre, il a été noté que pour attirer les chercheurs dans la voie de l'expertise, il fallait montrer l'intérêt, les bénéfices à retirer et utiliser la vertu de l'exemple. L'OPUS doit alors jouer un rôle pour impulser une nouvelle posture et développer une nouvelle culture

commune. Pour rendre visible l'OPUS, son rôle en tant qu'expert et attirer les chercheurs à y participer, une des solutions proposées est de développer quelques projets exemplaires pouvant démontrer son potentiel.

Une des **conclusions** du débat a été de noter que le chercheur avait tout intérêt à s'impliquer dans ces dynamiques de labellisation et donc d'expertise mais qu'il devait toujours être vigilant et porter son regard critique sur la manière dont le patrimoine se construisait et sur les impacts. L'expertise a l'intérêt d'enrichir la recherche en interrogeant cette dernière et dans le sens inverse, la recherche peut porter un regard critique sur l'expertise elle-même.